



ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de St-Martin soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisations de construire déposées par :

- Mme Pierre-Canel Marie Athala Francesca, Rte du Village 14, 1968 Mase : rénovation d'un bâtiment, toit, façades, balcons et réhabilitation du bar-restaurant et de l'épicerie, parcelle 2894, folio 30, coord. 601'220/110'960, Rte du Mourty 10, 1982 Praz-Jean, zone du centre des villages
- SI le Hameau de Sandulin Sàrl, Cotsette 9, 1950 Sion : agrandissement d'un mayen au sens de l'art 11 LRS, parcelle 2237, folio 32, coord. 600'588/114'943, Rte des Mayens 88, 1969 Suen/St-Martin, zone d'habitation faible densité II, en dérogation de la zone réservée
- SI le Hameau de Sandulin Sàrl, Cotsette 9, 1950 Sion : construction de couverts à voitures, parcelles 2234 et 2236, folio 32, coord. 600'608/114'974, Rte des Mayens 88, 1969 Suen/St-Martin, zone d'habitation faible densité II, en dérogation de la zone réservée
- Mme Béatrice Parrat Equey, Chemin de l'Église 2, 1059 Peney-le-Jorat : isolation extérieure, pose de panneaux solaires et agrandissement de la terrasse extérieure, parcelle 2139, coord. 602'178/111'387, Rue de la Combe 27, 1969 Eison/St-Martin, zone du centre des villages
- Mme Valérie Friedli, Rue de la Combe 10, 1969 Eison/St-Martin : construction d'un chalet en résidence principale, parcelles 136 et 137, folio 2, coord. 600'373/114'443, Rte des Mayens 108, 1969 Suen/St-Martin, zone d'habitation faible densité II, en dérogation de la zone réservée
- M. Duraku Hajdin, Rte des Tattes d'Oie 85, 1260 Nyon : construction d'une paroi protectrice claire voie en planches de mélèze en façade Est, parcelle 2201, coord. 602'150/111'396, Rue de la Combe 12, 1969 Eison/St-Martin, zone du centre des villages

Les dossiers peuvent être consultés auprès du bureau du Chef technique durant les heures d'ouverture. Les observations ou les oppositions dûment motivées doivent être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au Conseil municipal de St-Martin, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

St-Martin, le 5 novembre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE